Déclaration liminaire du SNES-FSU
23 juin 2011

Nous commencerons cette déclaration, une fois n'est pas coutume, par vous remercier de présider une CAPA de certifiés autre que disciplinaire, cela n'est plus arrivé dans notre académie depuis de nombreuses années. Sauf erreur de mémoire, c'est le recteur Saint-Girons, que vous avez peut être connu, qui a honoré les élus des personnels de sa présence.

Cette année encore, nous constatons une nouvelle érosion du nombre de contestations et nous analysons cette situation comme le résultat d'un dialogue approfondi et constructif avec vos services : ce que l'on appelle communément le dialogue social. Comme quoi cela peut fonctionner même dans notre académie même si les choses semblent parfois plus compliquées ou moins évidentes sur d'autres dossiers comme par exemple les moyens de surveillance ou les jumelages (sur ce dernier dossier la tenue d'un GT nous semble pertinent et indispensable pour éviter des tensions à la fin du mois d'août).

Depuis plusieurs années l'opération de la notation est grandement facilitée d'une part par la qualité d'une circulaire sans cesse améliorée et par tout le travail mené en amont par vos services (repérage des anomalies, nombreux échanges avec les établissements…).

Cette CAPA est consacrée à l'examen de la notation (de toute la notation, pas seulement la notation administrative) mais rassurez vous nous ne développerons pas à nouveau l'analyse détaillée, chiffrée et argumentée que nous avons faite de la notation pédagogique des certifiés lors de la CAPA du 30 mai. Nous redirons simplement la nécessité pour nous de tenir un GT pour essayer d'aboutir à des harmonisations nécessaires. Mais permettez nous de rappeler que cette CAP se tient à un moment très particulier pour nos métiers puisque notre employeur a semble-t-il décidé de remettre en cause le principe de la double évaluation (administrative et pédagogique) pourtant seule à même de produire une évaluation qui tienne compte des spécificités de nos métiers. La concentration de notre évaluation d'enseignant dans les seules mains des chefs d'établissement n'est pas réaliste ni acceptable et ne peut traduire qu'une volonté de rendre les personnels du second degré totalement dociles et soumis. A ce propos, il semble que certains notateurs premiers veuillent déjà faire la démonstration des « bienfaits » possibles d'une notation qu'ils seraient seuls à maîtriser à moins que ce ne soit une analyse très fine des retards d'inspections et des déséquilibres de la notation entre certaines disciplines qui les guide car en effet comment expliquer que dans certains établissements près de 40% de nos collègues

soient proposés avec une notation administrative hors grille ! 36% des certifiés au collège Mistral à Nice, 35% des certifiés au collège G Colette à Puget sur Argens, 22% au lycée Apollinaire à Nice, 21% au collège Vernier à Nice et au collège Mistral à Bormes, 20% au lycée de Costebelle à Hyères… Nous le répétons, la profession ne veut pas de ces méthodes de management qui ont déjà fait la preuve de leur nocivité dans d'autres secteurs d'activité pas plus qu'elle ne veut d'une caporalisation du métier. Elle souhaite aussi une notation équitable et transparente pour l'ensemble de la profession.

Nous tenons à vous dire une nouvelle fois notre attachement à la double notation des personnels enseignants qu'il convient bien sûr de conforter et d'améliorer.

Un examen attentif du document préparatoire et les échanges constructifs que nous avons pu avoir avec vos services nous ont permis d'obtenir la plupart des réponses dont nous avions besoin : pour les notations hors grille, les dates de promotion ou d'inspection, etc…

Par contre, une disposition importante de la circulaire ne nous semble pas pleinement respectée par l'ensemble des notateurs premiers. La circulaire stipule clairement : *« les personnels ayant changé d'échelon au cours de l'année 2010/2011 seront obligatoirement notés en tenant compte des notes de référence du nouvel échelon. Dans le cas des personnels notés dans leur ancien échelon de la note moyenne jusqu'à la note maximum : la note moyenne du nouvel échelon au moins doit être attribuée »*

Nous avons pointé près de 80 collègues dont nous avons transmis hier en fin de journée la liste à vos services et dont il conviendrait de revoir la note proposée en application de la circulaire rectorale.

Nous souhaitons enfin attirer votre attention sur la situation plus particulière d'un collège des Alpes-Maritimes, le collège du Pré des Roures au Rouret pour ne pas le nommer, où visiblement le mode de gouvernance pose un certain nombre de problèmes, de difficultés et de tensions humaines. Il y a 6 contestations tous corps confondus. Toutes ces demandes de révisions concernent des collègues engagés dans une activité syndicale qui leur est clairement reprochée. Cela est pour nous totalement inacceptable et c'est pour cela que nous formulons la demande que les 4 cas restants (l'un a été traité en CAP d'agrégés, l'autre en CAP d'EPS) soient traités ensemble. Permettez-nous de vous rappelez que nous avons été contraints d'attirer votre attention sur 2 refus de demande de temps partiel, démarche exceptionnelle et rarissime. Au regard des différents évènements qui ont balisé la vie de cet établissement durant cette année scolaire, nous serons, avec l'ensemble de la communauté éducative de cet établissement très attentifs aux décisions que vous prendrez sur toutes les demandes de révision concernant les personnels de ce collège.